



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'EURE

**Direction régionale des Finances publiques de Picardie
et du département de la Somme**

Le Préfet de l'Eure,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Par délégation, le Directeur régional des Finances publiques de
Picardie et du département de la Somme,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action
des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale
des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction
générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines
privés et de biens privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;

Vu l'arrêté du Préfet de l'Eure en date du 1^{er} septembre 2014 accordant délégation de signature à
M. Gilbert GARAGNON, Directeur régional des Finances publiques de Picardie et du département de la
Somme à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à
l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la
gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de l'Eure,

ARRETE

Art. 1. - La délégation de signature qui est conférée à M. Gilbert GARAGNON, Directeur régional des
Finances publiques de Picardie et du département de la Somme, par l'article 1^{er} de l'arrêté du Préfet de
l'Eure en date du 1^{er} septembre 2014 à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences,
tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des
successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de
l'Eure, sera exercée par M. Pascal FLAMME, administrateur des finances publiques, directeur du pôle de
la gestion publique, et par M. Jean-Charles PARIS, administrateur des finances publiques adjoint,
responsable de la division du domaine.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par Mme Valérie
JACQUEMIN, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable de la division du
domaine.

Art. 3. - Délégation de signature est accordée de manière permanente à Mme Noëlle TOBOT, inspectrice
divisionnaire des finances publiques de classe normale, pour l'ensemble des actes se rapportant aux
domaines énumérés à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2014 susvisé.

Art. 4. - Délégation de signature est accordée de manière permanente aux fonctionnaires de catégorie B et C suivants, pour l'ensemble des actes se rapportant aux domaines énumérés à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2014 susvisé, à l'exception de la signature des comptes de gestion et des requêtes adressées aux tribunaux :

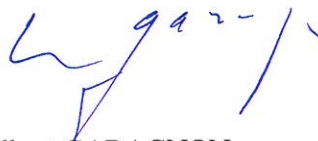
- Mme Joëlle HERBET-CHELLE, contrôleuse principale des finances publiques ;
- Mme Sylviane JOURDIN, contrôleuse principale des finances publiques ;
- Mme Corinne KOENIG, contrôleuse principale des finances publiques ;
- Mme Élisabeth RICHARD, contrôleuse principale des finances publiques ;
- Mme Nathalie QUENTIN, contrôleuse principale des finances publiques ;
- Mme Marie-Christine CAILLEUX, contrôleuse des finances publiques ;
- Mme Bénédicte FAUCHEZ, agente d'administration principale des finances publiques ;
- M. Stéphane BRAILLY, agent d'administration principal des finances publiques.

Art. 5. - Le présent arrêté abroge et remplace le précédent arrêté de subdélégation en date du 10 septembre 2014.

Art. 6. - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et affiché dans les locaux de la direction régionale des Finances publiques de Picardie et de la Somme.

Fait à Amiens, le 1^{er} septembre 2015,

Pour le Préfet,
Le Directeur régional des Finances publiques,



Gilbert GARAGNON